

# Module Complémentaire SSIAP 1

*Module Complémentaire Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes de niveau 1*

Métier(s) Visé(s) : Agent de Sécurité Incendie SSIAP 1

<b>Durée :</b> 49.00 heures (7.00 jours)	<b>Nb de participants :</b> De 4 à 12
<b>Lieu de formation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>SOLARIS DEVELOPPEMENT</b> 6 rue PAUL ELUARD – 26800 PORTES LES VALENCE</li><li>- <u>ou</u> dans vos locaux</li></ul>	<b>Dates de sessions :</b> voir notre catalogue en ligne <a href="https://solaris.catalogueformpro.com">https://solaris.catalogueformpro.com</a>
<b>Tarifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Inter : 625.00 euros /participant</li><li>- Intra : nous consulter</li></ul> (prestations de formation en exonération de TVA, article 261-4-4a du CGI)	

## Délai d'accès :

Nous nous engageons à traiter votre demande d'inscription sous 48 heures (hors week-end et jours fériés). L'accès à nos formations peut se faire dans un délai de 24 heures à 4 mois, selon votre financement, sous réserve de places disponibles et de la validation des prérequis.

## Profils des apprenants

- Hommes du rang des Sapeurs-Pompiers professionnels ou volontaires
- Titulaires JSP
- Pompiers militaires des Armées de Terre ou de l'Air
- Marins-Pompiers de la Marine Nationale

## Prérequis

- SST, PSE1 ou PSC en cours de validité
- Aptitude médicale
- Test d'aptitude en langue française
- Attestation Chef de Centre suivi + FISP
- Pièce d'identité
- 2 photos d'identité

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la méthode d'extinction d'un feu
- Savoir gérer des situations conflictuelles
- Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement
- Connaître les principes de la réglementation ERP et IGH
- Connaître les installations techniques
- Connaître les rôles et missions de l'agent

## Contenu de la formation

- Sécurité Incendie
  - Connaître les Principes de la réglementation incendie en ERP et en IGH
- Installations techniques
  - Connaître les installations techniques sur lesquelles l'agent est susceptible d'intervenir
  - Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie
- Rôles et missions des agents de sécurité incendie
  - Connaître les limites de son action
- Concrétisation des acquis
  - Visites applicatives
  - Mises en situation d'intervention

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Une équipe de professionnels expérimentés dans le métier de votre formation, encadrée par notre référent pédagogique Manuel EUDE, vous accompagne dans votre projet.

<b>Moyens pédagogiques et techniques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.</li><li>• Documents supports de formation projetés.</li><li>• Exposés théoriques</li><li>• Etude de cas concrets</li><li>• Quiz en salle</li><li>• Mises en situations pratiques (rondes avec anomalies et sinistres)</li></ul>	<b>Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Feuilles de présence.</li><li>• Questions orales ou écrites (QCM).</li><li>• Mises en situation.</li><li>• Formulaires d'évaluation de la formation.</li><li>• Certificat de réalisation de l'action de formation.</li></ul>
---	--

### Résultats attendus de la formation :

La présence à l'ensemble des séquences du module est obligatoire.

Acquisition des connaissances validées tout au long de la formation par des tests théoriques et des mises en pratique.

### Modalités d'obtention :

Un diplôme SSIAP 1 par équivalence, conforme à la réglementation, est remis à l'issue du Module Complémentaire. Ce diplôme est signé par le DDSIS ou son représentant.

### Détails sur la certification :

A l'issue de la formation, un diplôme SSIAP 1 et une attestation de formation sont délivrés.

## Nos engagements "qualité"

### Grâce à une démarche qualité rigoureuse et en constante amélioration, Solaris vous apporte ses "+" :

- Des intervenants qualifiés,
- Des formations certifiantes et diplômantes,
- Des supports de cours très visuels pour faciliter le perfectionnement des connaissances,
- Un suivi individualisé par notre référent pédagogique,
- Une équipe administrative à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet professionnel,
- Un partenariat avec de nombreuses entreprises locales cherchant à recruter des agents, etc.
- Accessibilité : Si vous avez des particularités nécessitant une adaptation de la formation, merci de nous le signaler. SOLARIS s'engage à mobiliser les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir et accompagner les publics en situation de handicap.

*Plus d'informations sur notre site internet et/ou sur demande auprès de notre service administratif.*

6 rue Paul Eluard  
26600 Portes-lès-Valence

[www.solaris-developpement.fr](http://www.solaris-developpement.fr)

04 75 60 03 48

OF/CFA SOLARIS DEVELOPPEMENT | SARL au capital de 8000 € | SIRET : 48082447300031 | Numéro de déclaration d'activité : 82260143026  
(auprès du préfet de région de : Auvergne Rhône-Alpes) | N° UA : 0263570R | N° Autorisation d'exercice CNAPS : FOR-026-2027-12-01-20220597306 | Agrément n° 26-002  
de la Préfecture de la Drôme pour les formations SSIAP (Agrément n° 26 07 12 21 02 de la CPNEFP pour le TFRAPS)